

# Les derniers religieux d'Hauterive

Autor(en): **Steiger, Augustin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817843>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES DERNIERS RELIGIEUX D'HAUTERIVE,

par le Dr AUGUSTIN STEIGER, S. O. C.

aumônier de la Maigrauge.

---

Le 28 mars 1848 fut un jour à jamais néfaste pour la vénérable Abbaye cistercienne d'Hauterive, dont l'existence datait depuis plus de 700 ans.<sup>1</sup>

Immédiatement après la chute du Sonderbund et l'entrée des troupes fédérales à Fribourg, le 14 novembre 1847, le nouveau gouvernement radical avait traité Hauterive d'une façon très odieuse. Par un décret du Grand Conseil, du 20 janvier 1848, on imposait au clergé séculier et aux communautés religieuses une contribution extraordinaire de 810 000 francs,<sup>2</sup> dont Hauterive devait payer presque la moitié, c'est-à-dire 400 000 francs.<sup>3</sup>

On alla plus loin encore. Le 28 mars 1848 — date déjà mentionnée — le gouvernement décrétait la suppression immédiate du couvent d'Hauterive et de celui de la Part-Dieu (Chartreux) et des Ermites de St Augustin à Fribourg, tandis que les autres communautés devaient être soumises à l'extinction.

Cette décision fut confirmée le 31 mars dans un second débat. Les Conventuels d'Hauterive recevaient l'ordre de quitter leur abbaye avant le 10 mai suivant.

A la sortie du monastère, tous les membres devaient recevoir une contribution pour vêtements et premiers frais d'établissement : chaque Père 100 fr., les Frères et les novices 30 fr.

La pension fut fixée par l'Etat comme suit : à l'abbé d'Hauterive 1000 fr. par année ; aux Pères qui étaient âgés de 70 ans et au-dessus, 800 fr. ; à ceux de 60 à 70 ans, 700 fr. ;

---

<sup>1</sup> Voir *J. Genoud* : *Hauterive* dans la *Revue de la Suisse Cathol.*, Fribourg, 18<sup>me</sup> volume 1886/7, p. 50 ss.

<sup>2</sup> Voir *P. Esseiva* : *Fribourg, La Suisse et le Sonderbund 1846/61*. Fribourg 1882, p. 113 ss.

<sup>3</sup> La Maigrauge était imposée pour 4000 francs.

à ceux de 50 à 60 ans, 600 fr., au-dessous de 50 ans 500 fr.; aux Frères de 60 ans et au-dessus, 300 fr.; au-dessous de 60 ans, 200 francs.

Par ces décrets si injustes, l'abbaye d'Hauterive fut minée et la vie religieuse complètement détruite. L'Abbé et ses confrères traversèrent des jours bien sombres et bien pénibles.

Quelques Pères essayèrent de confier à des amis fidèles des vases sacrés et d'autres objets précieux. Mais l'Abbé le leur défendit sévèrement, sous peine même d'excommunication. « Il ne se montrait pas, dit Genoud<sup>1</sup> avec raison, à la hauteur de la situation ». Il croyait par cette manière d'agir se rendre favorable le gouvernement radical, et mettre fin à ses impertinences. « Il oubliait que l'agneau avec le loup a tout à perdre et rien à gagner. »

Au moment de l'expulsion, la communauté d'Hauterive se composait de l'Abbé, 15 Pères et 2 Frères convers, qui tous furent obligés de quitter leur chère abbaye.

L'Abbé *Aloys Dosson*<sup>2</sup> de Fétigny (près Payerne), né le 8 janvier 1783; il fit profession en 1810 et fut élu Abbé le 16 mai 1831 — le 57<sup>e</sup> et dernier Abbé d'Hauterive. — Avant son élection à la charge abbatiale, il fut aumônier à l'abbaye des Cisterciennes de la Maigrauge. C'est là qu'il se rendit après la suppression de son monastère; mais ne pouvant y rester, comme nous le verrons plus tard, il se retira à Fétigny chez son frère Jean-Baptiste, curé de cette paroisse. Il y mourut le 22 nov. 1853 et fut enterré à côté de son père, à la droite de l'église. Sur le modeste monument de sa tombe se trouve cette simple inscription : « Elevé à la mémoire du R<sup>me</sup> Abbé d'Hauterive, décédé le 22 novembre 1853, et de son père...<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Genoud, p. 58.

<sup>2</sup> Pour établir les noms des Pères et les principales dates de leur vie, j'ai surtout consulté une *liste*, qui se trouve aux Archives cantonales, mais qui n'est pas exacte; ensuite: les *Directoires* du diocèse de Lausanne et Genève, avec leur *status cleri sæc.*; *Dellion, P. Apollinaire*, Ord. Cap.: Dictionnaire historique et statistique des paroisses cathol. du canton de Fribourg, Fribourg 1884 ss. — Dans ces Directoires et l'ouvrage du P. Dellion, j'ai trouvé les postes de curé et de chapelain, que quelques Pères avaient reçus après leur expulsion d'Hauterive. — Enfin: les *Chroniques manuscrites* aux Archives de la Maigrauge et les: *Extraits du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat*, aux Archives cantonales.

<sup>3</sup> Genoud, p. 60.

*Le Prieur Charles Monnerat*, de Nuvilly, né le 28 févr. 1789 ; profès 1806. Après la suppression d'Hauterive il administra d'abord la paroisse de Belfaux<sup>1</sup> de 1849—52 ; ensuite il fut chapelain à Villars-les-Joncs jusqu'en 1861 ; depuis là il habita Fribourg où il mourut le 15<sup>e</sup> juillet 1865 et fut enterré à l'église de la Maigrauge.

*P. Dominique Girard*, procureur à Hauterive, de Fribourg, né le 3 août 1767, profès 1785, frère du R. P. Grégoire Girard, du couvent des Cordeliers, à Fribourg, célèbre pédagogue. Il mourut le 28 août 1853.<sup>2</sup>

*P. Robert Magnin*, de Vuippens, né le 8 août 1777, profès 1803, décédé le 2 août 1852 à Vuippens.<sup>3</sup>

*P. Benoît Merlet*, alsacien, organiste, né le 9 févr. 1779, profès 1804, décédé le 1<sup>er</sup> août 1852 à Arconciel.<sup>4</sup>

*P. Nisard Cordey*, de Romont, né le 31 déc. 1790, profès 1813 ; il fut pendant bien des années directeur à la Fille-Dieu, et mourut le 6 mai 1854 à Arconciel.

*P. Jean Thurler* de Fribourg, né le 13 avril 1796, profès 1813, pendant quelques années directeur à la Fille-Dieu, de 1861—65 chapelain à Villars-les-Joncs<sup>1</sup> ; il mourut à Fribourg le 17 novembre 1867 et fut enterré à l'église de la Maigrauge.

*P. Joseph Frölicher*, de Fribourg, né le 15 octobre 1795, profès 1815 ; de 1850—65 il administra la paroisse d'Ecuvillens, depuis 1866 il fut chapelain à Corpataux<sup>2</sup> où il mourut le 20 mars 1868.

*P. Etienne Beaud*, d'Albeuve, né le 6 mars 1794, profès 1816, décédé à Arconciel le 6 août 1852.

*P. Bernard Bielmann*, de Praroman, né le 23 août 1793, profès 1822, décédé le 14 déc. 1860.

*P. Xavier Auderset*, de Fribourg, né le 16 février 1800, profès 1822 ; il fut directeur à la Maigrauge pendant 14 ans jusqu'au 20 février 1848 ; plus tard il demeura à Fribourg où il mourut le 8 août 1866 et fut enterré à l'église de la Maigrauge.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Dellion II. 95 ; séance du Conseil d'Etat du 10 avril 1849.

<sup>2</sup> Chroniques de la Maigrauge ; *Narrateur frib.* 30 août 1853.

<sup>3</sup> Chroniques de la Maigrauge ; d'après une autre notice il mourut le 2 mars 1853.

<sup>4</sup> Chroniques de la Maigrauge ; une autre indication a le 14 nov. 1848.

<sup>5</sup> Dellion V. 472.

<sup>6</sup> Dellion V. 44.

<sup>7</sup> *Chroniqueur*, 14 août 1868.

*P. Albéric Burger*, de Fribourg, né le 3 mars 1805, profès 1822, décédé le 10 avril 1857.

*P. Placide Moura*, de Grandvillard, né le 27 juillet 1797, profès 1823 (en 1822 étant encore professeur, il eut pour élève le futur évêque Mgr Marilley). Depuis 1848, directeur à la Maigrauge, il fut un prêtre savant, zélé, consciencieux ; il a laissé quelques sermons imprimés, et a traduit le *Goffiné* bien connu et estimé par le peuple chrétien.<sup>1</sup> Il fut aussi « Protonotaire apostolique » ; il mourut à la Maigrauge le 11 Mai 1870 et fut enterré à l'église de la Maigrauge à côté du maître-autel.

*P. Aloyse Romanens*, de Sorens, né le 1<sup>er</sup> janvier 1802, profès 1836 ; depuis 1859 à Villarvolard, plus tard (1866), chapelain à Charmey, c'est là qu'il mourut le 21 mai 1871.

*P. Jérôme Ruffieux*, de La Roche, né le 2 janvier 1800, profès 1838 ; il administra la paroisse de Cugy de 1848—62 et ensuite celle de Grolley, où il mourut le 3 janvier 1876.

*P. Laurent Schorro*, de Chevrilles, né le 2 sept. 1808, profès 1838, depuis 1862 coadjuteur du curé de Marly, où il mourut le 12 mars 1872.

Les deux frères convers, qui devaient aussi quitter Hauterive étaient :

*Frère Joseph Horner*, de Senèdes, né le 2 mars 1814, profès 1834 ; il se retira à la Fille-Dieu ; il fut le dernier survivant de l'ancienne abbaye d'Hauterive.

*Frère Maurice Michon*, de Fribourg, né le 25 mai 1817, profès 1838.

Ainsi tous les bons religieux d'Hauterive avaient été forcés d'abandonner leur paisible et cher monastère, dédié à Dieu et à la T. S. Vierge Marie, où ils avaient passé une vie de prières, de sacrifices et de travail.

La pension qui avait été accordée à chacun d'eux ne pouvait pas suffire à leur entretien, surtout en cas de maladie. C'est pourquoi plusieurs d'entr'eux s'adressèrent au Conseil d'Etat pour obtenir un subside. Le Conseil d'Etat sans cela ne s'occupait que trop souvent des « Exconventuels » d'Hauterive et maintes fois d'une

<sup>1</sup> Goffiné ou Manuel pour la sanctification des dimanches et fêtes, traduit de l'allemand par Dom Placide Moura, Bernardin ; Besançon 1850. Il a publié encore plusieurs autres travaux, entre autres *La règle de trois se mettant à la portée de tout le monde*, Fribourg, Schmid-Roth 1862, 179 p. ; prix : 3 fr. — Sur sa pierre tombale, on lit l'inscription : « Il a aimé et servi Dieu,

façon peu amicale. Nous citerons quelques exemples qui certainement, intéresseront nos lecteurs.

L'Abbé Dosson, après son expulsion, s'était réfugié — comme nous l'avons déjà dit — à la Maigrauge, dont il avait été le directeur. Le Conseil d'Etat jugeant que « cette installation n'était ni régulière, ni due », décida le 16 mai 1848, de donner ordre à l'Abbé de quitter la Maigrauge et de nommer comme directeur de ce couvent le R.P. Placide Moura. L'Abbé prit congé de la Maigrauge le 5 juin et se rendit à Fétigny.<sup>1</sup>

L'ancien Prieur, Charles Monnerat et plusieurs de ses confrères avaient sollicité du Conseil d'Etat l'autorisation de garder leurs calices et quelques chasubles (4) de couleurs liturgiques. On le leur refusa le 7 juin 1848 « parce que cette demande est opposée à la loi, qui n'accorde que les pensions ».

Deux jours plus tard, le 9 juin, la direction de la Police et des Finances fut avisée par décret du Conseil d'Etat « que les anciens Conventuels d'Hauterive qui n'avaient pas encore déclaré leur domicile seraient privés de leur pension à râte de temps ».

A diverses reprises, plusieurs religieux demandèrent au Conseil d'Etat, des subsides qui leur furent quelquefois accordés. Ainsi à Dom Etienne Beaud, qui s'était retiré aux Sciernes d'Albeuve on accorda 180 fr., ou seulement 50 fr. si sa pension atteignait déjà le montant de 700 fr.

Le P. Joseph Frölicher reçut le 2 février 1849 pour cause de maladie un subside de 80 fr. et le P. Jérôme Ruffieux 200 fr. le 7 septembre 1849.

Au P. Jean Thurler, qui avait déjà reçu 150 fr. le 28 juin 1848, on accorda de nouveau 50 fr. le 18 sept. 1848 avec

---

*honoré la religion par ses vertus, édifié ses semblables et soulagé les malheureux. »*

<sup>1</sup> Ces exemples sont tirés des « Extraits du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat », aux Archives cantonales.

<sup>2</sup> De Fétigny il adressa, le 1<sup>er</sup> mars 1850, une lettre à la Communauté de la Maigrauge, dans laquelle il écrivit entr'autres : « Comme les forces me manquent, ...et comme je ne suis plus d'ailleurs Abbé d'Hauterive... je renonce, bien malgré moi, à l'honneur et au plaisir que j'ai eu d'être votre Supérieur... je vous relève toutes de la promesse d'obéissance que vous m'avez faite... L'unique chose que je vous demande en grâce et que je vous conjure de bien mettre en pratique, c'est de vous tenir inébranlablement attachées à votre <sup>st</sup> Règle et à vos Constitutions, et de vous opposer de toutes vos forces à leur destruction... » Archives de la Maigrauge.

la promesse de recevoir toutes les années 50 fr., aussi longtemps que son état de santé l'exigeait.

Un subside de 120 fr. fut accordé aussi sur sa demande à l'ancien frère convers, Maurice Michon le 12 juillet 1848 pour apprendre un métier, à condition qu'il s'en montre digne par son application, ses progrès et sa bonne conduite.

Le 26 mai 1848 le Conseil d'Etat permit à l'ancien frère convers, Joseph Horner, d'habiter avec le R. P. Robert Magnin, qui était aveugle, pour l'assister dans sa pénible infirmité.

Dans ses séances d'automne (septembre 1849) le Conseil d'Etat s'occupa encore plusieurs fois de quelques « exconventuels d'Hauterive », qui étaient accusés de détraction d'argent, de titres et d'autres objets précieux, commises dans leur monastère ; mais l'Abbé Dosson prit la défense de ses confrères dans une lettre adressée au Conseil d'Etat.

A la séance du 22 sept. 1849, « un honorable membre du Conseil signale le désordre et le gaspillage qui avaient lieu au couvent d'Hauterive » ; et le 10 octobre on proposa à cause de cela, de renvoyer le concierge et de mettre à sa place un gendarme.

Par les extraits des séances du Conseil d'Etat on apprend encore que les Trappistes — ce n'est pas dit de quel couvent — faisaient des démarches pour acquérir l'abbaye d'Hauterive. Leur demande fut écartée parce que « c'est un ordre étranger et que les circonstances seraient peu favorables à leur établissement. »

Mais les bons religieux d'Hauterive avaient toujours le pieux désir et conservaient l'espoir de la restauration de leur cher ancien monastère. Nous sommes heureux de faire mention d'une démarche qui est toute à leur honneur, et de pouvoir ainsi donner un démenti formel à la fausse affirmation si souvent répétée, même de nos jours, que les anciens religieux d'Hauterive avaient décliné les offres de se réunir et de reprendre la vie conventuelle dans leur ancienne abbaye.

En voici les preuves convaincantes et les faits exacts :

Au nom de ses confrères, dont il était le mandataire et le représentant officiel depuis la mort du R<sup>me</sup> Abbé Dosson, le P. Charles Monnerat, ancien prieur, écrivit la lettre suivante<sup>1</sup> au

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve aux Archives cantonales.

nouveau gouvernement conservateur, élu le 7 décembre 1856 et entré en fonctions le 8 janvier 1857.

Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous, Prieur et Religieux de l'Abbaye d'Hauterive supprimée, expulsés de notre couvent par le Gouvernement précédent depuis 9 ans, condamnés à vivre hors de notre état, peu faits pour le monde après plusieurs années passées dans le cloître, affligés d'une position si opposée à notre profession religieuse, exilés d'un monastère antique, où nous sommes entrés pour y finir nos jours, désirant d'y rentrer comme dans une seconde Patrie, afin de vivre et de mourir dans notre vocation primitive :

Ayant acquis la connaissance que le Grand Conseil avait abandonné notre sort à la décision du Conseil d'Etat :

Pleins de confiance dans la sagesse et les lumières qui caractérisent les membres qui composent cette haute autorité :

Nous venons par la présente et humble pétition vous prier instamment,

Monsieur le Président et Messieurs,

de condescendre à notre Supplique en nous accordant la faculté de rentrer dans notre monastère et nous rétablissant dans la possession des biens enlevés à la dite Abbaye.

Par cette consolation que Vous nous donnerez et que nous osons espérer, vous tarirez la source de nos peines et nous conserverons une reconnaissance continuelle de ce nouveau bienfait. Nous nous efforcerons de vous l'exprimer par nos prières et les services qui seront en notre pouvoir.

Veillez ne pas dédaigner cette sollicitation de toute la Communauté exposée au nom de tous les Religieux par le soussigné qui a l'honneur d'être,

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre très humble serviteur

Charles-Auguste Monnerat,  
demeurant à Villars-les-joncs,

le 13 septembre 1857

Vu pour être transmis au Conseil d'Etat :

Fribourg le 14 sept. 1857.

Le Préfet : P. Reynold.

Peu de jours après, le Père Charles Monnerat reçut la réponse suivante :<sup>1</sup>

Fribourg, le 18 septembre 1857.

à Mr Monnerat, ancien Prieur d'Hauterive  
à Villars-les-jones :

Vous nous avez exprimé, tant en votre nom qu'en celui de vos anciens confrères, le désir de rentrer dans le monastère d'Hauterive et d'y reconstituer la communauté dissoute par le régime précédent.

Vous ne sauriez douter de la manière dont nous avons accueilli cette démarche collective inspirée par des sentiments auxquels nous nous plaçons à rendre hommage.

Quel que soit notre regret des atteintes portées aux droits de Votre Communauté, il n'est pas en notre seul pouvoir de les réparer et de répondre à votre pieux désir. La question des corporations supprimées est l'objet d'une négociation déjà entamée avec le St-Siège et dans laquelle nous sommes entrés avec l'intention d'arriver à une solution qui concilie les véritables intérêts de la religion avec les exigences d'une position, qu'il ne dépend pas de nous de modifier.

La sagesse du Souverain Pontife apprécie ces circonstances et guidera sa décision qui sera reçue avec le respect que lui méritera l'autorité dont elle émane.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat, Le Président :

H. Charles.

Le Chancelier :

Frid. Reynold.

Ainsi qu'il l'affirmait dans cette lettre, le nouveau gouvernement conservateur désirait vivement réparer les injustices causées aux monastères supprimés et à leurs religieux, ainsi que le prouve le décret du 3 juin de cette année 1857, révoquant les décisions du gouvernement radical concernant la suppression des monastères.

Ce décret avait certainement affermi l'ancien Prieur et ses

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve aussi aux Archives cantonales.

confrères dans leur espoir de reprendre la vie monastique dans leur chère abbaye d'Hauterive; mais des difficultés surgirent de toutes parts.

Des négociations — qui traînèrent en longueur — s'étaient



Dom Stanislas Ody  
Prieur à Hauterive

engagées au sujet de l'utilisation et de l'avenir des monastères supprimés.

Le 26 novembre 1867, l'autorité diocésaine et le Conseil d'Etat signèrent une convention, dont le premier article réglait le sort de l'ancienne abbaye cistercienne d'Hauterive :

« Le monastère d'Hauterive (et celui des Augustins) sont supprimés à cause de l'impossibilité de les restaurer. »

En effet, la possibilité de la restauration d'Hauterive qui existait dix ans auparavant et qui avait trouvé une si belle expression dans la lettre de l'ancien Prieur et de ses confrères, ne pouvait plus se réaliser en 1867, parce que le P. Prieur lui-même et la plus grande partie des religieux continuaient déjà dans le ciel le chant de l'office divin, interrompu pour eux sur la terre par la suppression de leur chère Abbaye.

Lorsqu'on visite la belle église d'Hauterive et son superbe cloître, restaurés avec tant d'intelligence et de goût par les soins du gouvernement actuel, on éprouve un profond regret de ne plus entendre chanter sous leurs voûtes les louanges de Dieu et de la Sainte Vierge Marie par les pieux fils de Saint Bernard.

P. S. — Le petit tableau reproduit plus haut et qui représente le prieur dom Ody, appartient à M. l'abbé Dr Julien Favre, professeur-aumônier à l'École normale d'Hauterive. Nous le remercions de l'autorisation qu'il nous a donnée de le reproduire dans les *Annales*. *La Réd.*